



## OBJECTIF DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (OCMHH)

Problématique : Perte de liens culturels, patrimoniaux et/ou du sentiment d'appartenance

### Objectif #1

12.1- D'ici 2024, outiller 100% des municipalités de l'ensemble de la zone de gestion intégrée de l'eau (39 municipalités) pour assurer le suivi du respect de la politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable (PPRLPI) ou du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, tant en milieu urbain qu'agricole (bandes riveraines, zones inondables, gestion des eaux pluviales: Q-2, r. 35)

#### Indicateur

Pourcentage des municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect de la PPRLPI ou du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral

#### Cible (Valeur à atteindre)

100% des municipalités (39 municipalités)

### Objectif #2

12.2- D'ici juin 2022, outiller 100% des MRC (4) du territoire et l'agglomération de Longueuil dans la création de leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tant en milieu urbain qu'agricole (milieux humides et milieux hydriques)

#### Indicateur

Nombre de MRC et d'agglomération ayant adopté leur PRMHH

#### Cible (Valeur à atteindre)

100% des MRC (4)

Agglomération de Longueuil



Scabric



Problématique : Perte de liens culturels, patrimoniaux et/ou du sentiment d'appartenance

**Objectif #3**

12.3- D'ici 2024, outiller 100% des MRC (4) du territoire et l'agglomération de Longueuil pour assurer le suivi du respect de leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tant en milieu urbain qu'agricole (milieux humides et milieux hydriques)

**Indicateur**

Nombre de MRC et d'agglomération ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect de leur PRMHH

**Cible (Valeur à atteindre)**

100% des MRC (4)  
Agglomération de Longueuil

**Objectif #4**

12.8- D'ici 2024, réaliser au moins 20 activités de nature réglementaire visant à réduire les impacts des transformations au réseau hydrographique sur l'ensemble de la Zone Châteauguay (par exemple mettre à jour les zones inondables, limiter l'écoulement des surfaces imperméabilisées lors de nouvelles constructions, débrancher les gouttières)

**Indicateur**

Nombre d'activités de nature réglementaire pour réduire les impacts des transformations du réseau hydrographique

**Cible (Valeur à atteindre)**

20 activités de nature réglementaire